

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Généralités :

Lors de transactions entre PROTOCOL et son client, les conditions générales suivantes seront applicables. Elles précéderont d'autres règles, notamment celles de l'acheteur. En passant commande, l'acheteur reconnaît et accepte les conditions générales de PROTOCOL. Toutes nos offres sont élaborées sans engagement de notre part. PROTOCOL se réserve le droit d'accepter ou non une commande se basant sur une offre antérieure. PROTOCOL peut s'autoriser à facturer le prix de vente valable le jour de la livraison de la marchandise, et ce, lors de fluctuation du change et dans les cas où PROTOCOL serait obligé d'acheter les produits aux prix courants. PROTOCOL s'octroie le droit de demander une avance ou d'autres garanties avant d'accepter une commande ou d'exécuter une livraison.

2. Conditions de paiement :

Les factures sont payables dans les délais accordés au client, mais sans aucune déduction. Chèques, traites et acceptations ne seront considérés comme paiements valables qu'à partir de leur encaissement.

3. Droit de propriété :

La marchandise reste propriété de PROTOCOL jusqu'au paiement intégral des factures.

4. Délai de livraison :

PROTOCOL s'engage à livrer le matériel commandé dans les meilleurs délais. Une date de livraison estimée peut être demandée lors de la commande. En cas de forces majeures, tels que mobilisation, guerre, grève ou autre interruption de fabrication ainsi que perturbation des transports, PROTOCOL se voit libéré des délais de livraison.

5. Emballage et expéditions :

Les livraisons ou les envois postaux, l'emballage et les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

6. Réclamations, garantie et responsabilité :

Le matériel est accepté par le client dès la signature du bulletin de livraison. Toute réclamation doit être formulée dans les 3 jours qui suivent la livraison. Passé ce délai, elle est considérée comme acceptée.

La facture peut également être contestée dans les 3 jours dès sa réception. Au-delà de ce temps imparti, cette dernière est définitive.

Sauf conditions particulières du fabricant, la garantie est d'une année dès la date de livraison, sur retour dans nos locaux ; la main d'œuvre et la reconfiguration sont à la charge du client.

Le renvoi de matériel n'est possible qu'avec l'accord de PROTOCOL, à la condition que les marchandises en retour soient rendues dans leur emballage d'origine, en bon état et accompagnées de leur documentation respective.

7. Licence et droits d'auteur :

Les dispositions du droit sur les licences et les droits d'auteur sont à respecter par l'acheteur.

9. Importation et exportation :

L'acheteur s'engage à accepter et à respecter sans réserve toute disposition légale concernant l'importation et l'exportation des marchandises.

10. Base légale :

Seul le droit suisse est applicable. Le for juridique est lausanne.